



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.1
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Comité ad hoc plénier
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre
d'Action 21

A. Engagement

i) Réunis à l'occasion de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous, chefs d'État, chefs de gouvernement et autres chefs de délégation, nous sommes réunis, avec nos partenaires des institutions internationales et des organisations non gouvernementales, pour examiner les progrès accomplis depuis que s'est tenue il y a cinq ans la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et pour réaffirmer notre engagement de continuer à agir pour atteindre les buts et les objectifs définis par le Sommet planète Terre.

ii) La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a été un événement historique. Nous y avons lancé un nouveau partenariat mondial pour le développement durable – un partenariat qui respecte le caractère indissociable de la protection de l'environnement et du processus de développement et qui traduit une unité de vues à l'échelon mondial et représente un engagement politique pris au plus haut niveau. Adopté à Rio, l'Action 21 traite des problèmes urgents de l'environnement et du développement et cherche aussi à préparer le monde à la grande tâche du développement durable au siècle prochain.

iii) Notre premier souci, à cette session extraordinaire, a été d'accélérer de façon cohérente la mise en oeuvre d'Action 21 et non de renégocier ses dispositions ou de sélectionner celles à mettre en oeuvre. Nous réaffirmons

qu'Action 21 demeure bien le programme d'action fondamental pour réaliser le développement durable. Nous réaffirmons tous les principes que renferme la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, ainsi que les Principes relatifs aux forêts. Nous sommes convaincus que pour réaliser le développement durable, il faut intégrer ses différentes composantes économiques, environnementales et sociales. Nous réaffirmons notre volonté de travailler ensemble – dans l'esprit du partenariat mondial – pour tenter de réussir à satisfaire équitablement les besoins des générations présentes et futures.

iv) Nous reconnaissons qu'un certain nombre de résultats encourageants ont été obtenus, mais nous constatons avec une profonde inquiétude que, pour ce qui est du développement durable, les perspectives d'ensemble sont plus sombres aujourd'hui qu'en 1992. Nous soulignons que la mise en oeuvre cohérente d'Action 21 demeure d'une importance vitale et est plus urgente que jamais.

v) Le temps presse, si nous voulons relever les défis du développement durable tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de Rio et dans Action 21. À cette fin, nous renouvelons notre engagement de participer au partenariat mondial instauré à la CNUED et notre volonté de poursuivre une concertation et une action continues inspirées par l'idée qu'il faut rendre l'économie mondiale à la fois plus efficace et plus équitable, car c'est le moyen de créer un climat international propice aux objectifs d'environnement et de développement. Nous nous engageons donc à poursuivre de bonne foi et dans un esprit de partenariat le travail que nous avons mené ensemble pour accélérer la mise en oeuvre d'Action 21. Nous invitons chacun, dans le monde, à se joindre à nous dans la défense de cette cause commune.

vi) Nous nous engageons à faire en sorte que le prochain examen d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, en 2002, fasse apparaître davantage de progrès mesurables sur la voie du développement durable. Le présent programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 est le moyen que nous avons choisi pour y parvenir. Nous nous engageons à l'appliquer intégralement.
